

VD_FINDINFO ML / 2010 / 174 vom 18. März 2010

VD Tribunal cantonal, 2010-03-18, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_ML___2010___174

FR: VD_FINDINFO ML / 2010 / 174 du 18 mars 2010

IT: VD_FINDINFO ML / 2010 / 174 del 18 marzo 2010

Regeste

MAINLEVÉE DÉFINITIVE, TITRE DE MAINLEVÉE, SOLIDARITÉ PASSIVE, DÉCISION EXÉCUTOIRE | 143 CO, 544 al. 3 CO, 80 LP, 81 LP

Erwägungen

E. 3

LVLVLP prohibant l'administration de nouvelles preuves dans la procédure de recours en matière de mainlevée d'opposition. Ainsi, dans la mesure où elles sont nouvelles, les pièces produites avec l'acte de recours sont irrecevables. II. a) Selon l'art. 80 LP (loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite ; RS 281.1), le créancier au bénéfice d'un jugement exécutoire peut requérir du juge la mainlevée définitive de l'opposition. Lorsque la poursuite est fondée sur un jugement exécutoire rendu par une autorité de la Confédération ou du canton dans lequel la poursuite a lieu, le juge ordonne la mainlevée définitive de l'opposition, à moins que l'opposant ne prouve par titre que la dette a été éteinte ou qu'il a obtenu un sursis, postérieurement au jugement, ou qu'il ne se prévale de la prescription (art. 81 al. 1 LP). Si le jugement exécutoire a été rendu dans un autre canton, l'opposant peut en outre se prévaloir de ce qu'il n'aurait pas été régulièrement cité ou légalement représenté (art. 81 al. 2 LP). Selon la jurisprudence, le juge saisi d'une requête de mainlevée définitive n'a ni à revoir ni à interpréter le titre de mainlevée produit. Si le jugement sur la base duquel la mainlevée est requise est peu clair ou incomplet, il appartient au juge du fond de l'interpréter ou de le compléter selon les formes prévues par le droit cantonal (ATF 124 III 501 consid. 3a in fine, JT 1999 II 136 ; ATF 113 III 6 consid. 1b, JT 1989 II 70). Cette limitation du pouvoir d'examen ne signifie cependant pas que le juge de la mainlevée ne doive se fonder que sur le dispositif du jugement. Il est habilité à prendre en compte les considérants du jugement, s'il s'agit de déterminer si le jugement doit valoir titre à la mainlevée définitive (ATF 134 III 656 consid. 5.3.2, JT 2008 II 94 ; ATF 79 I 327 consid. 2, JT 1954 II 64 ; TF 5P.324/2005 du 22 février 2006 consid. 3.4 publié in RSPC 2006 p. 296). b) En l'occurrence, le dispositif du jugement sur lequel se fonde le poursuivant condamne L. _____ et le poursuivi à payer au poursuivant différents montants, sans qu'il n'indique expressément si ces défendeurs sont ses débiteurs solidaires. Il y a solidarité entre plusieurs débiteurs lorsqu'ils déclarent s'obliger de manière qu'à l'égard du créancier, chacun d'eux soit tenu pour le tout (art. 143 al. 1 CO [loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le code civil suisse, livre cinquième : Droit des obligations ; RS 220]). La solidarité n'est jamais présumée ; elle naît soit par la volonté des parties, soit par la loi (Romy, Commentaire romand, n. 5 ad art. 143 CO). Conformément à l'art. 1 al. 2 CO, l'engagement solidaire peut se former par actes concluants ou tacitement. Cet engagement tacite prendra par exemple la forme d'une reprise cumulative de dette. Il ne sera toutefois retenu qu'en présence d'un comportement univoque, qui ne suscite raisonnablement aucun

doute, tel qu'il résulte des circonstances ou du contexte du contrat interprété conformément au principe de la confiance. La solidarité passive a ainsi été retenue entre des époux débiteurs de factures pour la construction d'une villa familiale, entre des époux qui avaient contracté ensemble un emprunt pour faire face à leurs besoins communs ou qui avaient reçu un prêt dont ils ont garanti le remboursement par une cession de salaire, en cas de compte-joint ou encore de contrat de bail conclu solidairement et tacitement (Romy, op. cit., n. 7 ad art. 143 CO et les références citées aux notes infrapaginales nn. 19 à 23). La solidarité a même été retenue pour un contrat de bail signé en commun, mais qui ne comportait pas la mention solidaire (RSJ 1998 p. 166). La solidarité peut aussi dériver de la loi, par exemple des art. 50, 181, 308, 333 al. 3, 403 al. 1, 408 ou 544 CO (Romy, op. cit., n. 9 ad art. 143 CO). Plusieurs personnes peuvent être colocataires à une relation de contrat de bail. Elles sont en règle générale solidaires. Cela résulte d'ordinaire du contrat, des circonstances ou des normes régissant les rapports internes entre les locataires. La solidarité naît souvent de l'application au bail commun des règles sur la société simple, singulièrement de l'art. 544 al. 3 CO (Lachat, Le bail à loyer, éd. 2008, p. 72 et les références citées à la note infrapaginale n. 12 ; Tercier/Favre, Les contrats spéciaux, 4^{ème} éd., nn. 2025-2026, p. 300 et les références citées). En l'occurrence, le jugement sur lequel se fonde le poursuivant retient l'existence d'un bail commun conclu entre le poursuivant et les colocataires, pluralité de personnes constituant entre elles une communauté. Il faut ainsi déduire de ces considérants de droit que le jugement a retenu l'existence d'une société simple entre L._____, J._____ SA et le poursuivi et que c'est pour cette raison que ces personnes, dans la mesure où elles existaient encore, ont été condamnées à verser la totalité de la dette retenue, sans que le juge du fond ne procède à la divisibilité de la dette. L._____ et le poursuivi ont ainsi été condamnés solidairement à verser les montants retenus aux chiffres 1 à 4 du dispositif au poursuivant, même si le dispositif du jugement ne le mentionne pas expressément. III. En définitive, le recours doit être admis et le prononcé entrepris réformé en ce sens que le poursuivi X._____ doit payer intégralement au poursuivant N._____ les sommes en poursuite, soit que la mainlevée définitive de l'opposition est accordée à concurrence de l'entier des montants réclamés. Les frais de deuxième instance du recourant sont arrêtés à 510 francs. L'intimé doit lui verser la somme de 1'010 fr. à titre de dépens de deuxième instance.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.